

Les dangers des lâchers de ballons

- décharges sauvages
- eco-citoyen
- gestion des déchets
- micropolluants
- plastique
- polluants persistants
- pollution
- pollution des eaux

•

• **G+1**

•

• 11

28 juillet 2015 - 13:30 0

Le ballon de baudruche moderne a été inventé par le scientifique Michael Faraday en 1824, mais sa production de masse n'a commencé que dans les années 1930. Ces ballons en latex fabriqués en Asie sont transportés en Europe par porte-conteneurs et gonflés à l'hélium produit à partir du gaz naturel. Mais leur pollution principale est plus sournoise : depuis quelques décennies, la multiplication des lâchers de ballon menace notre environnement, notamment la faune sauvage.



Les ballons de baudruches polluent l'environnement. Ils se retrouvent sur terre, sur nos plages et en mer © Balloons Blow

A l'occasion de mariages, de spectacles, d'événements en plein air... cet été encore, les lâchers de ballons se succèdent en France. Les manifestations qui promeuvent la transition écologique n'échappent pas toujours au phénomène : par exemple, plusieurs lâchers ont été organisés à l'occasion du **Solar Decathlon**

l'été dernier. Cela fait dix ans que l'association **Robin des bois** dénonce les dangers environnementaux de ces lâchers et demande aux différents organisateurs de renoncer une fois pour toutes à cette pratique.

« En France, un million de ballons s'envole chaque année dans le ciel [...]. Cette manie d'envoyer des déchets dans l'air ne faiblit pas, malgré la somme des informations sur les débris de ballons en latex (caoutchouc transformé) ou en

« En France, un million de ballons s'envoie chaque année dans le ciel [...]. Cette manie d'envoyer des décrets dans l'air ne faiblit pas, malgré la somme des informations sur les débris de ballons en latex (caoutchouc transformé) ou en **plastique** retrouvés en mer ou dans les estomacs d'espèces marines et les nids d'oiseaux », regrette Jacky Bonnemains, Président de Robin des Bois.

Que deviennent les ballons de baudruche dans l'air?



Fragments de ballons de baudruche retrouvé dans l'estomac d'un oiseau. © Balloons Blow

Lorsque l'on voit les ballons disparaître dans les airs, on ne s'inquiète que trop rarement de savoir où ils finiront leur voyage. « 70% montent en quelques heures à 8 km et explosent », démystifie Jacky Bonnemains. « Les fragments retombent sur terre et en mer. Les autres se dégonflent en cours d'ascension et retombent dans un périmètre de quelques dizaines de km² », précise-t-il.

Ces ballons sont souvent attachés à un lien en plastique rigide de plusieurs centimètres. Ce lien est encore plus dangereux pour la **biodiversité**. A terre, les ballons vont rejoindre les déchets sauvages et constituer un risque mortel pour la faune. Ils jonchent les bords des routes et des rivières, s'accrochent aux branches des arbres, traînent dans les caniveaux... Les fragments de ballons et les liens sont ingérés par les mammifères marins, les tortues marines, les oiseaux de mer ou encore les poissons. On les retrouve dans les nids d'oiseaux ou dans les estomacs de ces divers animaux. « Les ballons et fragments de ballons sont dans le top 10 des déchets récréatifs retrouvés dans les milieux naturels et en particulier sur le littoral en compagnie des sacs de plastique, des emballages alimentaires et des jouets », rappelle Jacky Bonnemains.



Différentes formes de fragments de ballons retrouvés sur les plages © Balloons Blow

En fonction des vents, les épaves de ballons, leurs fragments et accessoires amerrissent ou s'incrument dans les forêts ou les champs. Pour démontrer ses propos, Robin des Bois a réalisé plusieurs comptages. L'un est particulièrement parlant. Le 14/12/2015 à 7:05

En fonction des vents, les épaves de ballons, leurs fragments et accessoires amerrissent ou s'incrument dans les forêts ou les champs. Pour démontrer ses propos, Robin des Bois a réalisé plusieurs comptages. L'un est particulièrement parlant : le 31 décembre 2007, sur 2 km de littoral français, l'association a ramassé 168 fragments de ballons de divers coloris. Dans son **rapport sur les déchets marins**

, le Programme des Nations-Unies pour l'environnement (Pnue) a quant à lui recensé, entre 1989 et 2007, près de 897 000 fragments de ballons. C'est plus que les briquets, (795 000), mais moins que les **mégots de cigarettes** (25 millions) et les sacs plastique (9,7 millions). « *Cela a l'air peu, mais ce n'est que la face émergée de l'iceberg* », prévient Charlotte Nihart, chargée de campagnes chez Robin des bois. « *Un ballon explose en plusieurs fragments, on ne retrouve souvent que l'embout avec le bolduc, mais il y en a probablement des millions* », ajoute-t-elle.

Comment sont encadrés les lâchers de ballons ?

Tout lâcher de ballons doit faire l'objet d'une déclaration préalable. Les services de l'état et les municipalités ont la possibilité de s'y opposer, notamment en fonction de leur quantité. A proximité des aérodromes, cette pratique est généralement fortement encadrée. Ailleurs, elle doit obligatoirement être communiquée à la préfecture. A certains endroits, elle est tout simplement interdite. Le danger étant plus grand sur le littoral, les dix communes de l'île de Ré ont interdit les lâchers de ballons en 2005. Malgré tout, la plupart des municipalités autorisent encore ces événement.

Robin des bois rappelle que les ballons entrent dans le cadre de l'**Art. L.541-46**

et de l'**Art L.216-6**

du Code de l'environnement. Selon ces deux articles, l'abandon dans la nature de déchets en grande quantité est un délit puni de 2 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende, la même peine étant également prévue si les milieux aquatiques sont atteints.

Existe-t-il des alternatives à ces lâchers ?

Certains industriels avancent des ballons de baudruche 100% biodégradables fabriqués à partir de latex naturel et colorés avec des pigments organiques. « *Les fabricants asiatiques et les revendeurs français de ballons mettent en avant le soi-disant caractère biodégradable de ces objets. Le terme biodégradable n'a à cette heure aucun caractère normatif ou réglementaire et il est employé à tort et à travers. Il doit à tout le moins être accompagné de précisions sur le temps nécessaire à une biodégradation complète de l'objet en référence ou de chacune des parties de l'objet* », insiste Jacky Bonnemaïn. Selon l'association, ces ballons biodégradables pourraient mettre jusqu'à 5 ans avant de se dégrader naturellement. Ils auront alors tout leur temps de s'attaquer à la faune.

Dans son avis **Plastiques biodégradables**

publié en janvier 2014, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) rappelle d'ailleurs que « *l'appellation biodégradable, compostable ou plus généralement dégradable ne peut en aucun cas être prétexte à l'abandon du produit dans la nature* ». L'alternative la moins polluante serait donc de garder les ballons captifs...

Voir la galerie de Balloonsblow recensant plusieurs centaines de photos des impacts des lâchers de ballons

Auteur : Hugo Lebout, journaliste du webzine *Natura-sciences.com*

-
- **G+1**
-
-

Partager

11